



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 06024

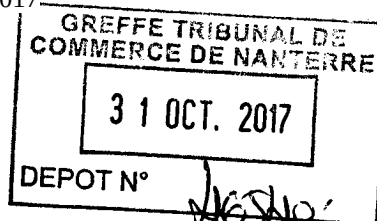
Numéro SIREN : 440 241 248

Nom ou dénomination : LE SIMANTHE

Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2017 sous le numéro de dépôt 46540



1 - BILAN - ACTIF



N° 2050

Désignation de l'entreprise : LE SIMANTHE					Durée de l'exercice		12 mois
Adresse de l'entreprise : 17, rue Garnier - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE					de l'exercice précédent		12 mois
Numéro SIRET : 440 241 248 00010							
	Exercice N clos le :			31/12/2016		31/12/2015	
	Brut 1			Amortiss. provisions 2	Net 3	Net 4	
Concessions, brevets, et droits similaires	AF		AG		-		
Fonds commercial (1)	AH	221 051	AI		221 051	221 051	
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		-		
Terrains	AN		AO		-		
Constructions	AP		AQ		-		
Installations techniques, matériels & outillages	AR	38 182	AS	31 657	6 525	8 804	
Autres immobilisations corporelles	AT	58 730	AU	28 244	30 485	35 327	
Immobilisations en cours	AV		AW		-		
Aures participations	CU		CV		-		
Créances rattachées à des participations	BB		BC		-		
Autres titres immobilisés	BD		BE		-		
Prêts	BF		BG		-		
Autres Immobilisations financières	BH	15 838	BI		15 838	15 838	
TOTAL (II)	BJ	333 800	BK	59 901	273 899	281 019	
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		-	-	
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		-	-	
Marchandises	BT	2 594	BU		2 594	3 228	
Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		-		
Clients & comptes rattachés (3)	BX		BY		-		
Autres créances (3)	BZ	20 818	CA		20 818	31 574	
Valeurs mobilières de placement	CD		CE		-		
Disponibilités	CF	44 993	CG		44 993	2 847	
Charges constatées d'avance (3)	CH	723	CI	-	723	-	
TOTAL (III)	CJ	69 127	CK	-	69 127	37 649	
Ecarts de conversion actif	CN						
TOTAL GENERAL	CO	402 927	IA	59 901	343 027	318 668	

(1) Dont droit au bail

(2) Part à -1 an des immobilisations financières

(3) Part à plus d'un an

Clause de réserve de propriétés

Immobilisations

Stocks

Créances

2 -

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : LE SIMANTHE			
		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (1) (dont versé :) 8 000	DA	8 000	8 000
Prime d'émission	DB		
Réserve légale (3)	DD	800	800
Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
Réserves réglementées (3)	DF		
Autres réserves	DG	221 165	239 934
Report à nouveau	DH		-
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(17 179)	(18 770)
Sudventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées	DK		
TOTAL (I)	DL	212 786	229 965
Provisions pour risques	DP		
Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)	DR	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	DU	29 417	34 337
Emprunts et dettes financières diverses	DV	50 666	14 622
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	13 343	14 641
Dettes fiscales et sociales	DY	36 815	25 102
Dettes sur immobilisations et comptes rattachées	DZ		
Autres dettes	EA		-
Produits constatés d'avance (4)	EA		
TOTAL (IV)	EC	130 241	88 703
Ecart de conversion passif (V)	ED	-	-
TOTAL GENERAL	EE	343 027	318 668
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(3) Dont réserve spéciale de plus value à long terme	EF		
(4) Dont et produits constatés à moins d'un an	EG	65 824	59 286
(5) Dont concours bancaires courants, et solde crédits de banques et CCP	EH		

3 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise :		LE SIMANTHE						
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportation et livraisons intracommunautaires				Total
Ventes de marchandises		FA	256 951	FB		FC	256 951	240 931
Production vendue de biens		FD		FE		FF	-	
Production vendue de sevices		FG		FH		FI	-	
Chiffre d'affaires net		FJ	256 951	FK	-	FL	256 951	240 931
Production stockée						FM		
Production immobilisée						FN		
Subventions d'exploitation						FO		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charge * (9)						FP	4 692	4 625
Autres produits						FQ	1 088	749
Total des produits d'exploitation (I)						FR	262 732	246 305
Achats de marchandises						FS	59 919	57 762
Variation de stocks (marchandises)						FT	635	(192)
Achats de matières premières et autres approvisionnements						FU		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)						FV		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)						FW	67 950	69 536
Impôts et taxes et versements assimilés						FX	6 016	6 442
Salaires et traitements						FY	97 783	88 775
Charges sociales (10)						FZ	39 162	34 744
Dotations d'exploitation	Sur immobilisations	dotations aux amortissements				GA	7 119	7 224
		dotations aux provisions				GB		
	Sur actifs circulants : dotations aux provisions					GC		
	Pour risques et charges					GD		
Autres charges (12)						GE	662	531
Total des charges d'exploitation (II)						GF	279 246	264 822
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(16 515)	(18 517)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI		
Produits financiers de participations (5)						GJ		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
Différences positives de change						GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP	-	-
Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ		
Intérêts et charges assimilées (6)						GR	664	253
Différence négatives de change						GS		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placements						GT		
Total des charges financières (VI)						GU	664	253
2 - RESULTAT FINANCIER (V-VI)						GV	(664)	(253)
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+V-VI)						GW	(17 179)	(18 770)

4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : LE SIMANTHE			
		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB		
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
Total des produits exceptionnels (VII)	HD	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	-	
Total des charges exceptionnelles (VIII)	HH	-	-
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	HI	0	0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices (X)	HK	-	-
TOTAL DES PRODUITS (I+III+VII)	HL	262 732	246 305
TOTAL DES CHARGES (II+VI+VIII+X)	HM	279 911	265 075
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	(17 179)	(18 770)

RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				
	(2)	Dont produits de locations immobilières				
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous				
	(3)	Dont Crédit-bail mobilier				
		Dont Crédit-bail immobilier				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)				
	(9)	Dont transferts de charges		4 692		4 625
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		13 917		12 624
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		551		512
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives - obligatoires	A6	6560	A9	7357
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N			
			Charges		Produits	
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N			
			Charges		Produits	

ANNEXE AU BILAN recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Tableau ou Note n°
<i>Règles et méthodes comptables</i>	1
<i>Compléments d'information relatifs au bilan et compte de résultat</i> Etat de l'actif immobilisé Etat des amortissements Etat des provisions Etat des échéances des créances et des dettes Engagements hors bilan Fonds commercial Charges à payer Charges et produits constatés d'avance Charges et produits exceptionnels (voir imprimé n° 2053)	 2054 2055 2056 2057 2 3 4 5 x
<i>Autres éléments d'information</i> Composition du capital social	 6

ANNEXE AU BILAN

rec

Note n° 1Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31 décembre 2016**a un total de **343 026,58 €**

Le compte de résultat présenté sous forme de liste dégage

une PERTE **-17 179,10 €**L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période
du **01/01/2016** au **31/12/2016**Les notes (ou tableaux) n° **1 à 6**
ci après, font partie intégrante des comptes annuels.**REGLES ET METHODES COMPTABLES****REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de commerce (article L.123-12 à L.123-15), du règlement ANC 2014-3 du 05/06/2014 relatif au plan comptable général et des règlements du comité de réglementation comptable (CRC)

1-Immobilisations

Conformément à la nouvelle réglementation comptable sur les actifs, le patrimoine figurant à l'actif immobilisé de l'entreprise ne comportant pas d'élément susceptible de faire l'objet d'un traitement comptable par composant, aucun retraitemment n'a été effectué.

En application des mesures de simplification mises en place pour les petites et moyennes structures, l'entreprise a choisi de maintenir les durées d'usage pour l'amortissement de ses immobilisations.

les plans d'amortissement n'ont pas été modifiés,

la durée probable d'utilisation correspond à la durée admise sur le plan fiscal

Les méthodes retenues ont été les suivantes:

Matériel d'exploitation	3 à 10 ans	Linéaire
Mobilier d'exploitation	10 ans	Linéaire
Agencements	10 ans	Linéaire
Matériel de bureau	3 ans	Linéaire

2-Stocks

Les matières premières et les marchandises figurent pour leur coût d'acquisition.

3-Incidences du CICE sur la présentation des comptes annuels

La comptabilisation du Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi calculé à raison de 6% des rémunérations de l'exercice inférieures à 2,5 SMIC a constitué une diminution des charges de personnel au niveau du compte de résultat, et la constatation du créance sur l'Etat pour un montant de 4 879 €

Désignation de l'entreprise : LE SIMANTHE

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	221 051	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	38 182	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	58 730	KW		KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	96 911	LO		LP	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
	Autres participations					8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	15 838	1U		1V	
	TOTAL IV					LQ	15 838	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	333 600	ØH		ØJ	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1	2	3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CØ	DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV	LW	221 051	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP	LX	LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS	MG	MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ	MK	38 182	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU	MM	MN	58 730	MO	
		Matériel de transport			IV	MP	MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW	MS	MT		MU	
		Emballages récupérables et divers*			IX	MV	MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ	NA		NB		
	Avances et acomptes			NC	ND	NE		NF		
	TOTAL III			IY	NG	NH	96 911	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	ØU	M7		ØW		
	Autres participations			IØ	ØX	ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés			I1	2B	2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2F	15 838	2G		
	TOTAL IV			I3	NJ	NK	15 838	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	ØK	ØL	333 600	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		LE SIMANTHE						Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	29 378	QA	2 278	QB		QC	31 657		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	23 403	QE	4 841	QF		QG	28 244		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	52 761	QV	7 119	QW		QX	59 901		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	52 761	ØP	7 119	ØQ		ØR	59 901		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW	Total général non venant (NS + NT + NU)			NY	Total général non venant (NW - NY)				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		9U	9V	9W	9X	
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III		7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF				
	UG	UH				
	UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

N° 2057-SD 2017

Désignation de l'entreprise : LE SIMANTHE										Néant ☐			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN						
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US						
	Autres immobilisations financières		UT	15 838	UV		UW	15 838					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA										
	Autres créances clients		UX										
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI										
	Personnel et comptes rattachés		UY										
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	9 278		9 278							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	4 879		4 879							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 261		3 261							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN										
		Divers	VP										
	Groupe et associés (2)		VC										
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	3 400		3 400							
	Charges constatées d'avance		VS	723		723							
	TOTAUX			VT	37 379	VU	21 541	VV	15 838				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD										
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH	29 417	5 000	24 417							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	13 343	13 343								
Personnel et comptes rattachés			8C	11 515	11 515								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	23 139	23 139								
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 161	2 161								
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ										
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	50 666	10 666	40 000							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K										
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	130 241	VZ	65 824	64 417						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	40 000					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	4 920	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

Note n° 2**ENGAGEMENTS HORS BILAN****Engagements donnés****6 479,44****Engagements en matière de pensions et retraites**

ont été évalués à partir des dispositions prévues par la convention collective applicable à l'entreprise.

La méthode retenue tient compte des correctifs d'ancienneté, de mortalité,

Montant au 31/12/2016 **4 250,00**

Autres engagements donnés

Intérêts non échus sur emprunts

- auprès des établissements de crédits **2 229,44**

-

Note n° 3**FONDS COMMERCIAL**

Clientèle et achalandage " LE MISTRAL" 2001 **221 051,07**

Total **221 051,07**

Note n° 4**MONTANTS DES CHARGES A PAYER****Dettes fournisseurs & comptes rattachés****7 243,00**

Fournisseurs, factures non parvenues 7 243,00

Dettes fiscales & sociales**17 178,77**

Provision pour congés payés 6 349,00

Organismes sociaux 10 829,77

Etat: charges à payer -

Total **24 421,77**

Note n° 5**CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE****Exploitation**

Stock produits d'entretien 723,19

Total **723,19** -

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Parts composant le capital social au début de l'exercice	100	80,00 €
Parts émises pendant l'exercice	-	- €
Parts remboursées pendant l'exercice	-	- €
Parts composant le capital social en fin d'exercice	100	80,00 €

LE SIMANTHE

Société à Responsabilité Limitée

Capital : 8.000 €

Siège social : 17 rue Garnier

92200 NEUILLY SUR SEINE

R.C.S. NANTERRE B 440 241 248 (01B06024)

Constitution publiée dans le journal LA LOI du 13 Décembre 2001

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 19 JUIN 2017

L'An Deux Mil Dix-Sept,
Le Dix-Neuf Juin,
A Vingt Heures,

Monsieur Christophe MAIGNAN, demeurant 17 rue Garnier à NEUILLY SUR SEINE (92200),

Propriétaire de la totalité des 100 Parts composant le capital social de la Société **LE SIMANTHE**,

Associé unique de ladite Société,

A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Gérant de la Société, Monsieur Christophe MAIGNAN, Associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels, savoir bilan, compte de résultat et annexe, de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et établi le rapport de gestion sur les opérations dudit exercice.

Les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, intervenues au cours de cette même période, sont relatées dans le rapport spécial.

Monsieur Christophe MAIGNAN, Associé unique, rappelle ensuite qu'il a été amené à prendre les décisions qui vont suivre et relatives à :

- *L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016,*
- *L'affectation des résultats de cet exercice,*
- *La constatation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.*

CM

LE SIMANTHE

Société à Responsabilité Limitée

Capital : 8.000 €

Siège social : 17 rue Garnier

92200 NEUILLY SUR SEINE

R.C.S. NANTERRE B 440 241 248 (01B06024)

Constitution publiée dans le journal LA LOI du 13 Décembre 2001

RAPPORT DE GESTION
sur les opérations de
l'exercice clos
le 31 Décembre 2016

Il a été établi, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, par Monsieur Christophe MAIGNAN, es qualité de Gérant de la Société, le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

A - RESULTATS - MARCHE DE L'AFFAIRE

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, il a été réalisé un chiffre d'affaires net de **256.951,- €** contre **240.931,- €** l'an passé, soit une progression de l'ordre de 6,65% en valeur relative.

Les charges d'exploitation et financières ont été les suivantes :

- Achats de marchandises contre <u>57.762,- €</u>	€	59.919,-
- Impôts, taxes et versements assimilés contre <u>6.442,- €</u>	€	6.016,-
- Autres achats et charges externes contre <u>69.536,- €</u>	€	67.950,-
- Salaires et traitements contre <u>88.775,- €</u>	€	97.783,-

CM

- Charges sociales contre <u>34.744,- €</u>	€	39.162,-
- Intérêts et charges assimilées contre <u>253,- €</u>	€	664,-

Les dotations aux amortissements se sont élevées quant à elles à 7.119,- € au 31 Décembre 2016 contre 7.224,- € l'an passé.

Le résultat net au 31 Décembre 2016 s'établit dès lors en une **perte de (17.179,10) €** contre une perte de (18.769,72) € au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015. Malgré la progression de chiffre d'affaires précédemment constatée, des charges incompressibles, telles notre masse salariale, n'ont pu nous permettre d'améliorer plus nettement notre résultat.

B - PRESENTATION DES COMPTES – METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels et le bilan ont été établis conformément aux dispositions légales, contenues notamment aux articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de Commerce, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), principalement ceux référencés CRC 2002-10, relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et CRC 2004-06, sur la définition, l'évaluation et la comptabilisation de ces mêmes actifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

En ce qui concerne les amortissements, nous avons appliqué la mesure de simplification prise pour les PME (*entreprises ne dépassant pas à la clôture 2 des 3 seuils ci-après : total du bilan 3.650.000 € ; montant net du CA – 7.300.000 € ; nombre de salariés permanents – 50*), et nous avons maintenu les durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés. La durée probable d'utilisation correspond à la durée admise sur le plan fiscal.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L. 123-13 alinéa 3 du Code de Commerce, nous vous rappelons que « *le montant des engagements de l'entreprise en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison de départs à la retraite ou avantages similaires des membres ou associés de son personnel et de ses mandataires sociaux doit être indiqué dans l'annexe* ». Les entreprises peuvent en outre décider d'inscrire au bilan sous forme de provision le montant correspondant à tout ou partie de ces engagements.

L'omission du montant de tels engagements étant de nature à porter atteinte à la régularité des comptes annuels, nous vous informons que l'annexe pour 2016 fait ressortir à ce titre une somme de 4.250 € qui n'a fait l'objet d'aucune provision.

Ce montant a été déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte des correctifs d'ancienneté et de mortalité, et au regard des dispositions prévues par la convention collective applicable à l'entreprise.

C - AFFECTATION DES RESULTATS

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir une perte de **(17.179,10) €** qui pourrait être affectée de la manière suivante :

Postes à affecter	Poste affecté	Montant à affecter	Affectation
Résultat de l'exercice		<u>(17.179,10) €</u>	
Total		(17.179,10) €	
	Autres réserves		<u>(17.179,10) €</u>
	Total		(17.179,10) €

Le poste « *Autres réserves* » serait ainsi ramené à 203.985,58 €.

D - DIVIDENDES VERSES

Pour répondre aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous précisons qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois précédents exercices clos.

E - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même Code.

F – ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous vous signalons qu'aucune dépense de cette nature n'a été engagée au cours de l'exercice écoulé.

G - SITUATION FINANCIERE

Aux termes de l'article L. 225-100 issu de l'Ordonnance 2004-1382 du 20 Décembre 2004, il est prévu, entre autre pour les Sociétés à Responsabilité Limitée, que le rapport annuel de gestion, relatif aux exercices ouverts à compter du 1^{er} Janvier 2005, comprend d'une part, « *une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires, comportant des indicateurs clés de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel* » et d'autre part, « *une description des principaux risques et des indications sur l'utilisation des instruments financiers par l'entreprise, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits* » (Art L. 225-100 alinéa 3 à 6 modifiés).

L'article L. 225-100-1 du Code de Commerce exonère toutefois partiellement ou totalement de cette obligation les Sociétés, autres que les Sociétés Anonymes et les Sociétés en Commandite par Actions dont les titres de capital ou de créance sont cotés, qui ne dépassent pas, à la clôture de l'exercice, certains seuils tenant au total du bilan, au montant net du chiffre d'affaires et au nombre de salariés, devant être fixés par décret.

Malheureusement, à la date de ce jour, ce décret d'application n'a toujours pas été publié.

Dès lors, nous suivrons ici, comme les années passées, l'avis de la Commission des études juridiques de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes qui a estimé que, dans l'attente de la publication du décret annoncé, les Sociétés dont les instruments financiers ne sont pas admis en négociation sur un marché réglementé ne sont pas tenues de fournir les nouvelles informations prévues par les alinéas 3 à 6 de l'article L. 225-100 du Code de Commerce.

La Commission considère en effet que l'exemption prévue à l'article L. 225-100-1 ne s'applique pas aux Sociétés cotées. A contrario, les autres Sociétés ne sont pas tenues de fournir les nouvelles informations, sauf si, par exception, elles dépassent à la clôture de l'exercice les seuils fixés par décret. Mais en l'absence de ces seuils, la Commission estime qu'aucune Société non cotée n'est tenue de fournir ces nouvelles informations.

A toutes fins utiles, il est précisé que les chiffres provisoires qui avaient été évoqués lors de l'adoption de l'ordonnance susvisée étaient les suivants :

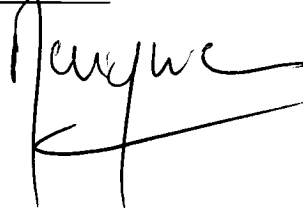
- total du bilan : 3.650.000 €
- chiffre d'affaires : 7.300.000 €
- effectif moyen : 50

S'ils sont ceux effectivement retenus par le décret à paraître, la Société bénéficiera de l'exemption prévue à l'article L. 225-100-1, aucun de ces trois seuils n'étant atteint.

H - PERSPECTIVES D'AVENIR

L'activité se poursuit dans des conditions normales depuis la clôture et n'appelle pas de commentaires particuliers.

LA GERANCE



Décisions prises par l'Associé unique

PREMIERE DECISION

L'Associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 tels qu'il les a établis et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le montant de la perte de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 s'élevant à la somme de **(17.179,10) €**, de la manière suivante :

Postes à affecter	Poste affecté	Montant à affecter	Affectation
Résultat de l'exercice		<u>(17.179,10) €</u>	
Total		(17.179,10) €	
	Autres réserves		<u>(17.179,10) €</u>
	Total		(17.179,10) €

Le poste « *Autres réserves* » est ainsi ramené à 203.985,58 €.

L'Associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois précédents exercices clos.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique, conformément à la loi, prend acte purement et simplement de la poursuite au cours de l'exercice écoulé des conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.

Conformément aux dispositions légales réglementaires, ces conventions sont répertoriées sur le Registre des décisions de l'Associé unique.

Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique et répertorié sur le Registre de ses décisions.

Monsieur Christophe MAIGNAN

